

Image not found or type unknown



Vente d'un chiot non vacciné ni pucé

Par **bobbie**, le **18/12/2009** à **21:41**

Bonjour,

je voulais savoir car j'ai vendu un chiot non tatouer ni vacciner en en informant l'acheteur. celui ci était totalement d'accord et consentant et il la acheter quand meme et il m'a régler par cheque, sauf que les chèques sont sans provision. et aujourd'hui , 2 mois après la trannsaction il ne veut pas me rembourser sous prétexte que depuis le début le chiot et malade qu'il en a eu pour 200e de veto et qu'il aurait mordu un enfant .

je lui est dit de m'amener les preuves et de rendre le chien et il me repond qu'il veut me mettre en justice pour harcelement et m'annonce qu'il a fait opposition sur les chèques.

que puis je faire dans cette situation car il ne veut ni me payer , ni rendre le chiot!!!!

merci d'avance pour votre aide, cdt.

Par **jeetendra**, le **19/12/2009** à **11:35**

[fluo]DGCCRF[/fluo]

L'Arche

La Vallée des Vignes

43, Avenue d'Italie

80094 AMIENS Cedex 3

Tél. 03 22 33 29 60

Bonjour, contactez la Dgccrf à Amiens, ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous aider en ce sens, bon samedi à vous.